

**Délibération n°2023-024
Comité syndical du 15 juin 2023**

**ETUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PORTS DE CORNOUAILLE AUX
SUBMERSIONS MARINES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES
INONDATIONS (PAPI) LITTORAL SUD-FINISTERE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 15 juin 2023, au siège du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Annick MARTIN, Michel LOUSSOUARN, Jean-Michel GAIGNE, Cyrille LE CLEACH, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Marc RAHER
Excusés	Didier GUILLON, Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Forough DADKHAH, Marc BIGOT, Jean-Luc TANNEAU, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Dominique BOUCHERON
Excusés ayant donné pouvoir	Anne MARECHAL ayant donné pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

De Penmarc'h à Concarneau, le littoral du Finistère sud est constitué de près de 80 kilomètres de côtes, particulièrement vulnérables aux inondations par submersion marine. Selon les prévisions du GIEC, la vulnérabilité de cette zone côtière va s'accroître sous l'effet combiné de l'élévation du niveau des mers et de l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes.

En conséquence, ce territoire de douze communes littorales a été identifié Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) en 2012. Deux Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) ont été approuvés 4 ans plus tard sur ce linéaire, avant l'approbation d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) en 2017.

L'opérationnalisation de cette SLGRI s'est traduite sous la forme du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) d'intention Littoral Sud Finistère. Porté par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), ce PAPI a été labellisé le 4 octobre 2018.

Mis en œuvre le 1er janvier 2019, le PAPI d'intention a permis aux EPCI partenaires de mener les études préalables nécessaires à la construction de leur stratégie de protection face au risque de submersion marine. Une étude de protection du littoral de la ville de Concarneau a notamment été menée par CCA au premier semestre 2023. Cette étude porte, entre autre, sur la zone portuaire de compétence du Syndicat mixte et sur celle de compétence de la Région Bretagne.

Un PAPI complet est désormais en préparation par les 3 EPCI pour la période 2024-2029. Son objectif est de mettre en œuvre les stratégies identifiées dans le PAPI d'intention, en matière de prévention, d'anticipation et de réduction de la vulnérabilité des territoires du Sud Finistère au risque de submersion marine. Les actions de prévention, les études de réduction de la vulnérabilité sont subventionnées à hauteur de 50 % par l'Etat, via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier ». Les travaux sont subventionnés à 40 %.

Afin de réduire la vulnérabilité des zones portuaires et dans le cadre de l'axe 5 du PAPI « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens », les 3 EPCI du Sud Finistère proposent au Syndicat mixte de mener une étude de réduction de la vulnérabilité aux risques de submersion marine, pour les ports de Saint Guénolé Penmarc'h, du Guilvinec-Léchiagat, de Lesconil, de Loctudy - Ile-Tudy et de Concarneau. Cette étude comportera un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments à usage portuaire (criées, capitainerie...), des infrastructures portuaires (quais, digues, pontons...) et des équipements (réseaux, éclairage, cuves...). L'étude du port de Concarneau prendra appui sur les résultats de l'étude menée par CCA, et sera menée en étroite collaboration avec la Région Bretagne, qui sera sollicitée pour la partie du port sur laquelle elle a gardé la compétence, dans le cadre d'un groupement de commande.

Dans le cadre de la labélisation du PAPI complet « Littoral Sud Finistère », l'étude de ces 5 ports, estimée à 145 000 € HT serait éligible à une subvention de l'Etat à hauteur de 50 %, soit 72 500 €.

Dans l'objectif d'obtenir une vision globale de la vulnérabilité des ports gérés par le Syndicat mixte, il est proposé d'intégrer à cette étude les ports de Douarnenez et d'Audierne, ce qui porterait le montant de l'étude à 203 000 € HT.

Cette étude serait menée en 2026/2027.

En conséquence,

Considérant l'importance des enjeux de submersion marine sur les zones portuaires gérées par le Syndicat mixte ;

Considérant l'opportunité de financement de cette étude dans le cadre du PAPI pour les ports de Saint-Guénolé Penmarc'h, du Guilvinec-Léchiagat, de Lesconil, de Loctudy- Ile-Tudy et de Concarneau ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical :**

- **DECIDE** de lancer une étude de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des risques de submersion marine pour les ports de Saint Guénolé Penmarc'h, du Guilvinec-Léchiagat, de Lesconil, de Loctudy - Ile-Tudy, de Concarneau, d'Audierne et de Douarnenez. L'étude sera réalisée dans le cadre de l'axe 5 du PAPI complet « Littoral Sud Finistère » pour les ports de Saint Guénolé Penmarc'h, du Guilvinec-Léchiagat, de Lesconil, de Loctudy - Ile-Tudy et de Concarneau ;
- **DECIDE** de lancer un groupement de commande avec la Région Bretagne pour cette étude, sur la base d'une convention qui sera présentée à une prochaine réunion du Comité syndical.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le 23/06/2023

ID : 029-200076669-20230622-2023_024-DE

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN